

— Maraicher d'Annemasse, au nom du respect de l'environnement —

Depuis l'automne 2013, la Mairie d'Annemasse [74] projette de réhabiliter une terre maraîchère en plusieurs immeubles (mosquée et immeubles) et parc, éliminant ainsi une exploitation maraîchère qui emploie une quinzaine de salariés. L'exploitant a confié à une entreprise une étude de terrain qui a révélé que l'exploitation se trouvait sur une tourbière ! Le cadre de protection instauré par la Loi sur l'eau oblige donc la municipalité à revoir son projet. L'article revient sur les différentes étapes du projet ainsi que sur les conditions juridiques applicables.

Auteurs du document : JEANDEY, Antoine

Diffuseur des métadonnées : FEDERATION DES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS

Mots clés : Rhône-Alpes, Haute-Savoie (74), Loi sur l'eau, tourbières, exploitation agricole, foncier, droit de l'environnement, mesure compensatoire, agriculture, protection des sols

Date : 2014

Type de ressource : Article

Format : text/xml

Identifiant Documentaire : FCEN14835

Accéder à la notice source : <https://reseau-cen-doc.org/dyn/portal/index.seam?page=alo&aloid=14835>

Commune : ANNEMASSE (74012)

Département : HAUTE-SAVOIE (74)

Région : AUVERGNE-RHONE-ALPES (84)

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/maraicher-d-annemasse-au-nom-du-respect-de-l-environnement0>

Evaluer cette notice: